

l'essentiel

n° 87
juin 2006

ZUS COMTOISES : DES CRÉATIONS D'ÉTABLISSEMENTS MAIS UNE REPRISE DU CHÔMAGE

Dans les zones urbaines sensibles, le tissu économique s'étoffe d'une centaine d'établissements entre 2002 et 2004. Ces créations d'établissements n'ont pu contrecarrer la progression du chômage. De 2001 à 2004, le nombre de demandeurs d'emploi s'accroît de 27% dans les ZUS franc-comtoises et de 32% au niveau régional. Dans certaines villes, plus de la moitié des demandeurs d'emploi vivent en ZUS.

Les 23 zones urbaines sensibles (ZUS) franc-comtoises comptent 92 000 habitants en 1999, soit 26% de la population des communes où elles sont installées et 8% de la population régionale. Au 1^{er} janvier 2004, les 1 200 établissements de ces quartiers de la politique de la ville⁽¹⁾ représentent 8% des établissements des communes les abritant et à peine 3% du parc régional⁽²⁾. Près de

sept établissements sur dix sont situés dans des ZRU, 10% dans une ZFU et les 20% restant dans d'autres ZUS. Neuf établissements sur dix sont implantés dans les quatre plus grandes villes ou agglomérations franc-comtoises. Celles-ci, signataires d'un contrat de ville, comportent des ZUS de grande taille. Quatre d'entre elles comptent plus de 100 établissements : les Clairs-Soleils et

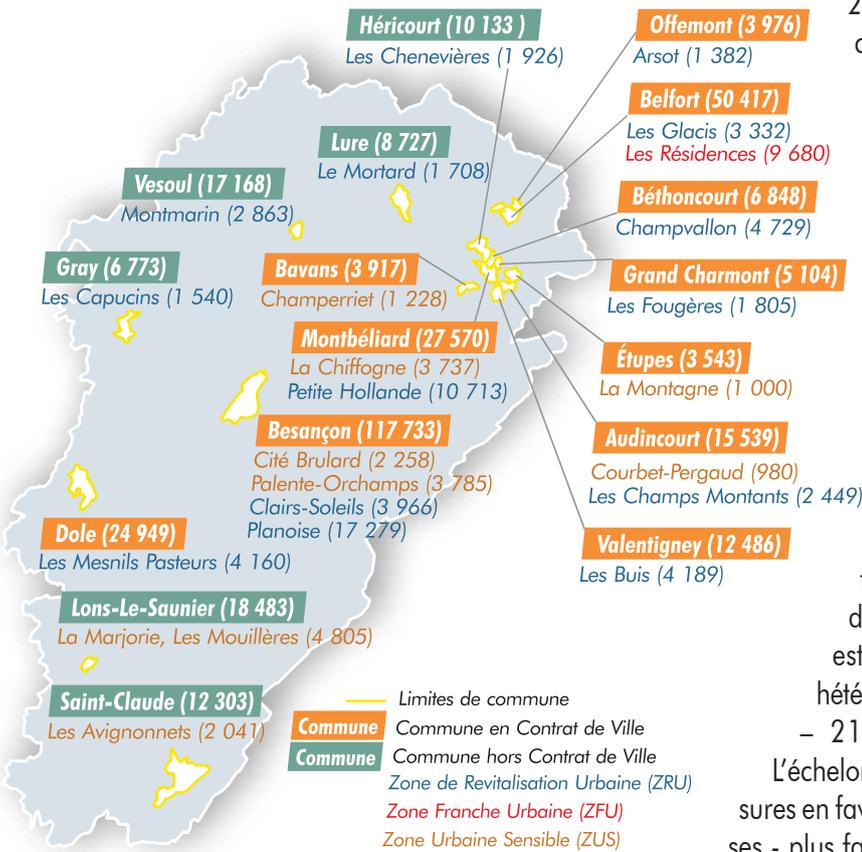
Planoise à Besançon, la Petite Hollande à Montbéliard et les Résidences à Belfort.

1) La ZRU de Planoise est devenue une Zone Franche Urbaine depuis le 1^{er} janvier 2004. Ici, c'est le périmètre de la ZRU (très proche de celui de la nouvelle ZFU) qui est utilisé, afin de pouvoir calculer des évolutions cohérentes entre les 1^{er} janvier 2002 et 2004.
2) Sur le champ de l'industrie, de la construction, du commerce et des services, hors activités financières.



www.insee.fr
insee-contact@insee.fr
0 825 889 452 (0,15€/mn)

Population dans les ZUS de Franche-Comté



Source : Recensement de la Population 1999
 Copyright © IGN - INSEE 2006

Entre 2002 et 2004, le nombre d'établissements a augmenté de 8,6%, soit 95 établissements supplémentaires dans l'ensemble des 23 ZUS comtoises. Cette hausse est beaucoup plus forte que dans les communes d'appartenance (+3,4%) et qu'au niveau régional (+2,4%). Le dynamisme des créations d'établissements explique en partie cette évolution plus favo-

nable en ZUS. De 2002 à 2004, les créations d'établissements ont représenté en moyenne chaque année près d'un quart du stock de départ. Ce taux est deux fois supérieur à celui de la région. D'un quartier prioritaire à l'autre, l'évolution du nombre d'établissements est cependant très hétérogène, allant de - 21% à +23%⁽³⁾.

L'échelonnement des mesures en faveur des entreprises - plus favorables en ZFU et ZRU que pour les ZUS ordinaires (encadré) - a probablement joué un rôle décisif. En effet, l'accroissement sur deux ans du nombre d'établissements est dix fois plus élevé pour les ZRU et ZFU (plus de 10%) que pour les ZUS ordinaires. Ainsi, à Montbéliard, la ZUS de la Chiffogne, voit disparaître des établissements alors que la ZRU de la Petite Hollande

en accueille davantage (10% de plus qu'en 2002). Les quartiers bisontins de Planoise, Palente-Orchamps, Clairs-Soleils, ceux de la Petite Hollande à Montbéliard, des Résidences à Belfort et des Mesnils-Pasteur à Dole gagnent de nombreux établissements. Dans les autres quartiers prioritaires, le nombre d'établissements progresse peu, voire diminue. Neuf fois sur dix, les établissements créés dans les ZUS correspondent à des sièges d'entreprise. Il s'agit généralement de petites structures ne dépendant pas de décisions extérieures. Cependant, le dynamisme des créations d'établissements en ZUS est à relativiser. En effet, si pour l'ensemble des ZUS, deux

Un tissu économique qui s'étoffe, mais pas uniformément

tiers des créations chaque année concernent des établissements nouveaux, une autre part correspond à des transferts. Ces derniers se sont accrus de 2002 à 2004, passant de 15 à 21% de l'ensemble des créations d'établissements. Il s'agit dans ce cas d'établissements qui existaient déjà et qui sont venus s'installer dans des zones prioritaires aux conditions fiscales et sociales plus attractives.

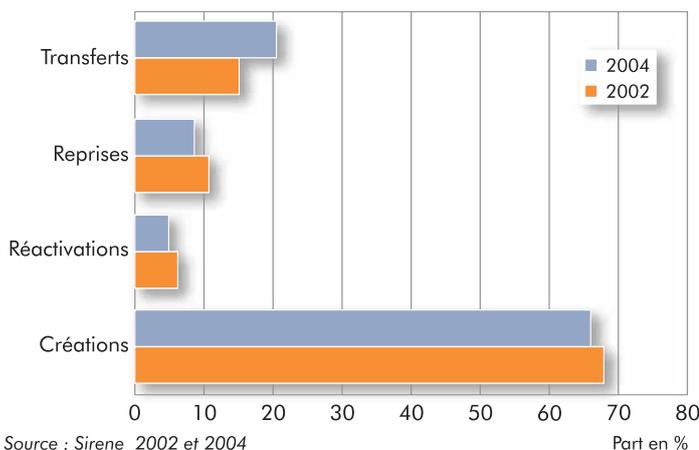
Sur l'ensemble des 23 ZUS, la construction, avec un tiers d'établissements supplémentaires entre 2002 et 2004, est le secteur d'activité le plus dy-

Une forte croissance des établissements dans les ZRU et la ZFU entre 2002 et 2004			
Zones	Nombre Établissements au 1-01-04	Nombre Établissements au 1-01-02	Évolution 2004/2002 (%)
Ensemble des ZUS ordinaires	250	247	+1,2
Ensemble des ZRU	815	737	+10,6
ZFU	138	124	+11,3
Total ZUS-ZRU-ZFU	1 203	1 108	+8,6
Ensemble Communes avec Zones Prioritaires	15 430	14 917	+3,4
Franche-Comté	44 258	43 201	+2,4

Source : Sirene au 1^{er} janvier 2002 et 2004
 Champ : ICS

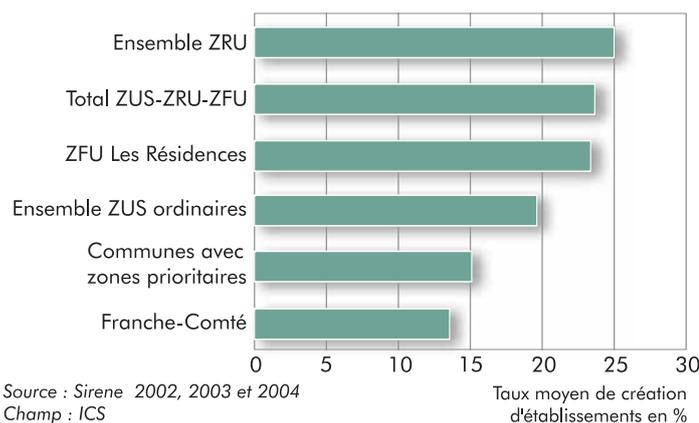
3) Pour les zones ayant au minimum 20 établissements

Développement des transferts dans les zones prioritaires entre 2002 et 2004



Source : Sirene 2002 et 2004
Champ : ICS

Dynamisme des créations d'établissements dans les zones prioritaires de 2002 à 2004



Source : Sirene 2002, 2003 et 2004
Champ : ICS

namique. Cette hausse est trois fois plus importante que dans l'ensemble des communes d'appartenance et presque dix fois supérieure à celle observée au plan régional. Dans les ZUS, trois établissements créés sur dix relèvent de la construction contre seulement un sur dix dans l'ensemble des communes d'origine.

En 2004, un tiers des établissements créés en ZUS dans ce secteur effectuent des travaux de maçonnerie générale et 17% ont une ac-

tivité de peinture. Il s'agit de très petites structures, souvent artisanales, employant moins de 5 salariés. Un tiers d'entre elles n'en emploient aucun.

Dans le secteur tertiaire, le nombre d'établissements installés en ZUS s'accroît de

Créations soutenues dans la construction

6,0%, soit deux fois plus que dans les villes concernées et

dans la région. Les services, (+7,0%) y contribuent plus que le commerce (+4,5%). Les créations les plus importantes se manifestent dans

De fortes inégalités dans l'accès aux commerces et services de proximité

Dans l'ensemble des ZUS, la densité de commerces de détail (3 pour mille habitants) reste très nettement en deçà du niveau des quartiers hors ZUS (13‰) et de l'ensemble des communes qui les abritent (10‰). Cette situation a globalement peu évolué en 2002 et 2003. Néanmoins, certains quartiers comme les Résidences ou les Mesnils-Pasteur sont sur la voie du rattrapage malgré un taux d'équipement toujours très inférieur au niveau communal. Dans d'autres, au contraire, l'écart s'agrandit avec la commune d'origine (la Chiffogne, les Champs Montants).

La présence de commerces et services de proximité est un élément important pour la vie quotidienne dans ces quartiers et pour leur attractivité. Si globalement, les ZUS sont moins équipées que l'ensemble du tissu urbain, les oppositions entre elles sont marquées. Seuls les habitants de Planoise, de la Petite Hollande et des Résidences disposent à la fois de commerces alimentaires et de boulangeries en 2004. Dans les autres quartiers, des manques apparaissent. Ainsi, dans une ZUS sur trois, aucune boulangerie n'est disponible et dans une sur quatre, les habitants ne disposent d'aucune surface alimentaire.

Certains services de proximité sont également peu présents. Les cafés et les bureaux de tabac sont absents dans sept ZUS sur dix, les blanchisseries dans huit sur dix et un bureau de Poste dans la moitié d'entre elles.

Pour les loisirs, six ZUS sur dix ne disposent pas d'équipement pour les activités récréatives, culturelles ou sportives dont la présence favorise le lien social et à terme l'enracinement dans un quartier. Côté santé, les ZUS des Avignonnetts et de Cité Brulard et la ZRU d'Arсот sont les seules à être privées de tout praticien, médecin, dentiste ou auxiliaire médical. Les pharmacies manquent dans un quart des zones.

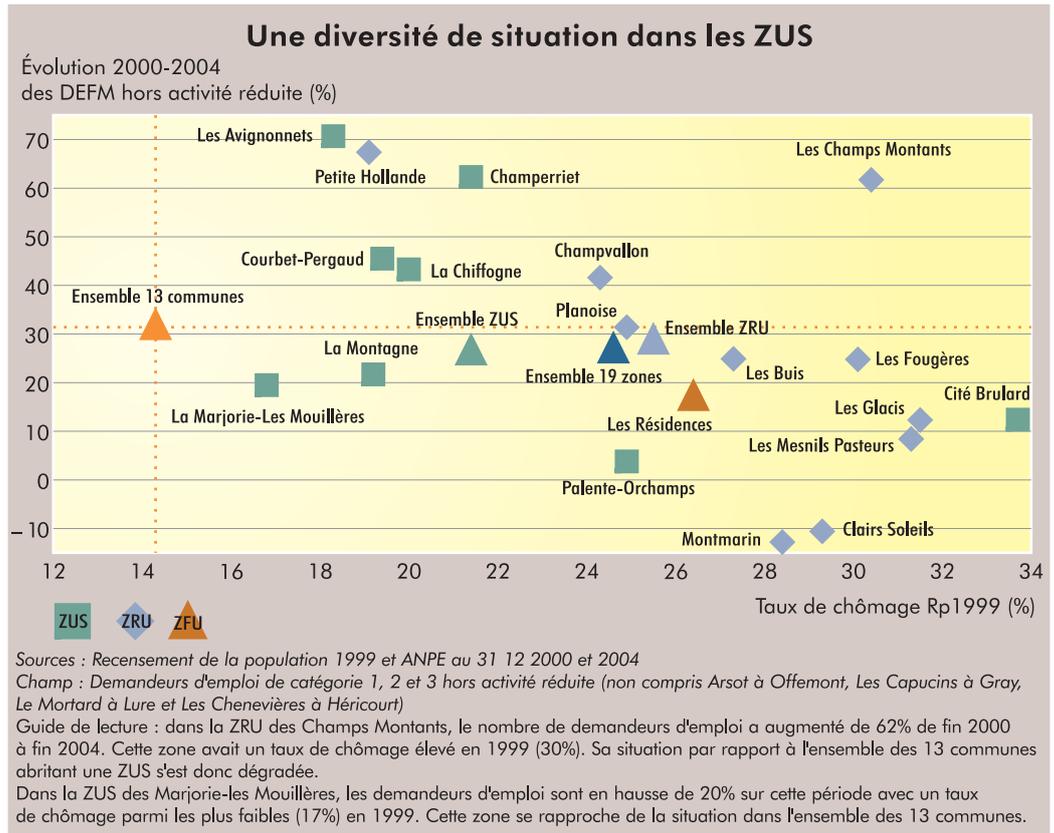
Sur les 23 zones prioritaires, les plus peuplées, Planoise, la Petite Hollande et les Résidences détiennent tous les commerces ou services mentionnés ci-dessus. La plus démunie est celle d'Arсот où aucun équipement n'est présent en 2004. Les Capucins et la Cité Brulard restent elles aussi très peu équipées.

le commerce de détail-réparation, suivi par les services aux entreprises.

Toutefois, la croissance des activités tertiaires profite aux ZRU et ZFU, mais pas aux ZUS ordinaires. Dans ces dernières, le nombre d'établissements du tertiaire diminue de 9%. Ce repli touche aussi bien les services que le commerce. Dans le commerce de détail, le nombre d'établissements recule de 8%.

Peu de créations d'emplois amenées par les nouveaux établissements

Parmi les établissements créés en ZUS de 2002 à 2004, 30% ont généré des emplois salariés dans les ZUS. Cette proportion est proche de celle des quartiers hors ZUS des communes de référence et de celle de la région. Ces nouveaux emplois sont certes peu nombreux, à peine 200 chaque année sur l'ensemble des 23 ZUS, mais leur nombre a fortement diminué dans les autres quartiers des communes concernées de 2002 à 2004. Les emplois générés par la création d'établissements sont concentrés sur les quartiers de Planoise et Clairs-Soleils à Besançon, de la Marjorie-les Mouillères à Lons-Le-Saunier et des Résidences à Belfort, qui totalisent 60% des emplois créés dans ces établissements. Les créations d'emploi générées par les créations d'établissements sont un indicateur imparfait des évolutions de l'emploi car elles ne prennent pas en considération les établissements déjà existants et les non salariés.



Après une forte décreue de 1998 à 2000, aussi bien dans les ZUS qu'au niveau communal, le nombre de demandeurs d'emploi a fortement progressé entre la fin 2000 et la fin 2004. Dans un con-

Forte reprise du chômage

texte économique général peu porteur, la Franche-Comté est la région, après l'Alsace, où la hausse du chômage a été la plus rapide. En quatre ans, le nombre de demandeurs d'emploi (catégories 1, 2 et 3 hors activité réduite) s'est accru de 27% dans les 19 ZUS fran-comtoises étudiées (cf. encadré). Cette hausse atteint 32% dans les communes d'appar-

tenance comme au niveau régional. Fin 2004, on compte 7 400 demandeurs d'emploi résidant en ZUS, soit 17% des demandeurs d'emploi de la région. Dans certaines ZUS comme Planoise et la Petite Hollande, la progression du chômage est plus forte que dans leur commune d'appartenance. À l'inverse, dans les ZRU du Montmarin et des Clairs-Soleils, le nombre de demandeurs d'emploi a reculé d'un peu plus de 10%, tandis qu'il a augmenté dans les communes concernées. L'évolution du chômage dans les ZUS entre la fin 2000 et

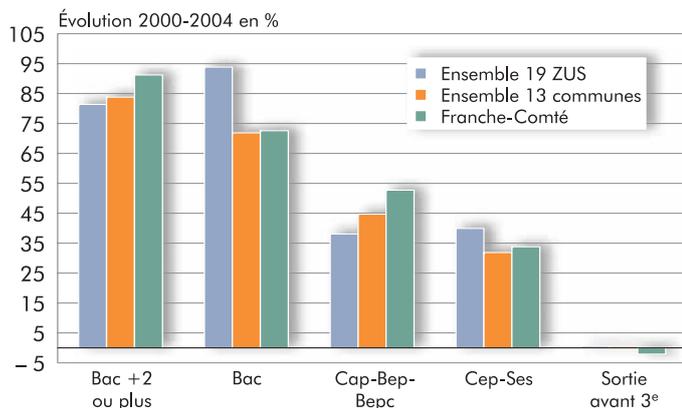
Hausse plus faible du nombre de demandeurs d'emploi en ZUS

Zones	Demandeurs d'emploi au 31 décembre 2004						
	Catégorie 123 hors activité réduite			Catégorie 1			
	Total	Évolution 2000-2004		Total	dont Femmes (%)	dont - 25 ans (%)	dont CLD (%)
		Nombre	%				
Ensemble des ZUS ordinaires	1 519	+320	+26,6	1 364	47,2	22,6	29,6
Ensemble des ZRU	5 131	+1 146	+28,8	4 545	44,8	23,4	28,5
ZFU	764	+112	+17,2	714	40,1	23,2	27,3
Total ZUS-ZRU-ZFU	7 414	+1 578	+27,0	6 623	44,8	23,2	28,6
Ensemble Communes avec Zones Prioritaires	17 643	+4 253	+31,8	16 150	46,0	22,6	28,4
Franche-Comté	44 489	+10 724	+31,8	40 355	49,3	22,5	29,3

Source : ANPE

Champ : 19 ZUS (hors Arsot à Offemont, Les Capucins à Gray, Le Mortard à Lure et Les Chenevières à Héricourt)

Bacheliers et diplômés du supérieur subissent la montée du chômage



Source : ANPE au 31 12 2000 et 2004

Champ : demandeurs d'emploi de catégorie 1,2 et 3 hors activité réduite (non compris Arsot à Offemont, Les Capucins à Gray, Le Mortard à Lure et Les Chenevières à Héricourt)

la fin 2004 n'est pas liée à l'importance de leur taux de chômage en 1999, dernière mesure disponible sur la base des résultats du recensement. Certains quartiers avec un taux de chômage proche des 30% en 1999 comme les Clairs-Soleils ou le Montmarin ont vu leur situation s'améliorer, pendant que d'autres, partant du même niveau, ont subi une détérioration sensible du marché du travail (les Champs-Montants). Pour les quartiers caractérisés en 1999 par un plus faible taux de chômage (entre 18 et 20%) - la Petite Hollande, Courbet-Pergaud, les Avignonnets - la hausse du chômage a été particulièrement forte sur les années 2001 à 2004.

La croissance plus ou moins rapide du chômage selon les quartiers d'une même ville peut amener ou renforcer des situations de concentration spatiale. À la fin 2004, 42% des demandeurs d'emploi des treize communes abritant une ZUS résident dans l'une d'entre elles, alors que leurs

habitants ne représentent que 27% de la population de ces communes. Dans l'agglomération de Montbéliard, la concentration est encore plus marquée. Ainsi, la ZRU de la Petite Hollande regroupe 55% des demandeurs d'emploi résidant à Montbéliard alors qu'elle ne représente que 35% de ses habitants.

De plus en plus de demandeurs d'emploi diplômés

Dans les ZUS, entre la fin 2000 et la fin 2004, la hausse du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 (+27% en moyenne dans les 19 ZUS), est plus forte pour les jeunes de moins de 25 ans (+43%) et les hommes (+59% contre +15% pour les femmes). Ces fortes évolutions restent inférieures à celles des communes abritant les ZUS. La baisse de l'emploi intérimaire les explique en partie. Il devient également plus difficile de sortir du chômage, le nombre de demandeurs d'emplois inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an augmentant de 47% dans les ZUS. L'accroissement du nombre de demandeurs d'emploi est nettement plus élevé pour les bacheliers (+94%) et les diplômés du supérieur (+81%) que pour les niveaux de formation inférieurs. À la fin 2004, les bacheliers et diplômés du supérieur réunis représentent plus du quart des demandeurs d'emploi en ZUS, contre un cinquième en 2000. La part des détenteurs

d'un diplôme au moins égal au bac parmi les demandeurs d'emploi de catégorie 1 dépasse désormais celle des non diplômés (27% contre 24%). Cependant, ce mouvement n'est pas l'apanage des ZUS. Au niveau de l'ensemble des communes concernées et de la région, les mêmes évolutions sont observées et les bacheliers ou diplômés de l'enseignement supérieur représentent même plus d'un tiers des demandeurs d'emploi.

Hausse des inscriptions d'intérimaires

Les inscriptions à l'ANPE proviennent de plus en plus souvent de l'arrivée à échéance de contrats à durée limitée (CDD, intérim). Ainsi, on compte 600 intérimaires de plus parmi les demandeurs d'emploi entre fin 2000 et fin 2004. Dans l'ensemble des 19 ZUS, leur nombre a été multiplié par deux sur cette période, comme dans les villes d'appartenance et la région. Cette évolution est particulièrement visible aux Résidences où le nombre d'inscriptions à l'ANPE après une mission d'intérim a plus que triplé. À la fin 2004, les demandeurs d'emploi inscrits à la fin d'un contrat d'intérim représentent 18% des demandeurs d'emploi contre 12% en 2000. La part des primo-arrivants dans les demandeurs d'emploi a fortement baissé, comme dans l'ensemble des communes et la région. Ceci

Demandeurs d'emploi

Dans la partie sur les demandeurs d'emploi, 19 ZUS sont étudiées sur les 23 que compte la région. En effet, entre 1998 et 2004, les demandeurs d'emploi d'Offemont (Arsot), de Gray (les Capucins), d'Héricourt (les Chenevières) et de Lure (le Mortard) n'ont pu être localisés assez finement pour calculer des évolutions.

Afin de se rapprocher de la définition des chômeurs au sens du BIT, on a observé les évolutions du nombre de demandeurs d'emploi immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée déterminée ou indéterminée, à temps plein ou partiel, temporaire ou saisonnier. Ces personnes n'ont exercé aucune activité, même réduite, dans le mois concerné, ici décembre de chaque année. Ces demandeurs d'emploi correspondent aux catégories 1, 2 et 3 hors activité réduite définie par l'ANPE.

Les données de structure (âge, sexe, ancienneté, motifs d'inscription, niveaux de formation) ne sont disponibles que pour les demandeurs d'emploi de catégorie 1, c'est-à-dire sans emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée, à temps plein.

s'explique par des cohortes de jeunes en âge de travailler plus réduites et peut-être aussi par des poursuites d'études plus fréquentes.

Ces résultats sont à nuancer par l'existence d'une forte mobilité résidentielle en ZUS mis en exergue dans le rapport 2005 de l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles. Même si l'analyse portait sur les années 90, on

Zones Urbaines Sensibles (ZUS)

La loi du 14 novembre 1996 mise en œuvre pour le Pacte de Relance pour la Ville (PRV) a défini de nouveaux quartiers de la politique de la ville, dénommés Zones Urbaines Sensibles (ZUS). Certaines de ces ZUS ont été classées en Zone de Redynamisation Urbaine (ZRU) ou Zone Franche Urbaine (ZFU) selon certains critères.

Les Zones Urbaines Sensibles sont définies sur des critères qualitatifs : présence de grands ensemble ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre entre l'habitat et l'emploi, et sur une analyse conjointe des élus et de l'État.

Les Zones de Redynamisation Urbaine correspondent à des ZUS confrontées à des difficultés particulières appréciables en fonction de leur situation dans l'agglomération, de leurs caractéristiques économiques et commerciales. Un indice synthétique tient compte du nombre d'habitants du quartier, du taux de chômage, de la proportion de jeunes de moins de 25 ans, de la proportion des personnes sorties du système scolaire sans diplôme et du potentiel fiscal des communes intéressées. Les périmètres des ZRU correspondent tous aux périmètres des ZUS.

Les Zones Franches Urbaines ont été créées dans les quartiers de plus de 10 000 habitants particulièrement défavorisés au regard des critères pris en compte pour la détermination des ZRU. Les périmètres des ZFU peuvent différer de ceux des ZUS.

Actuellement, il existe 751 ZUS dont 416 ZRU et 85 ZFU au niveau national (dont 41 ZFU nouvelles depuis le 1^{er} janvier 2004). Le projet de loi de finances pour 2006 a prévu la création de 15 nouvelles ZFU.

Les établissements implantés en ZRU ou ZFU bénéficient d'exonérations fiscales ou sociales sous certaines conditions : taille, ancienneté de l'établissement, au moins 20% des salariés embauchés doivent résider dans la ZUS d'implantation. Cette obligation est portée à un tiers et étendue aux ZUS de l'agglomération pour les établissements implantés depuis le 1^{er} janvier 2002.

En Franche-Comté, il y a 23 ZUS, dont 13 ZRU et désormais 2 ZFU (avec Planoise depuis 2004), situés dans 17 communes.

Contrats de ville

La loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire fait du contrat de ville « le volet de cohésion sociale et territoriale » des contrats d'agglomération. Ces derniers sont des déclinaisons territoriales des contrats de plan État-Région. Après des expérimentations, puis une généralisation dans

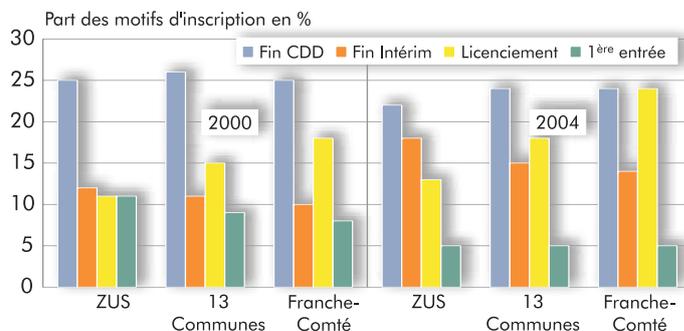
les années 90, 247 contrats de ville ont été signés sur la période 2000-2006 au niveau national. Ils sont en majorité (70%) intercommunaux et comportent 713 ZUS sur les 751 existantes ainsi qu'un nombre presque équivalent d'autres quartiers. Les partenaires des contrats de ville sont les Conseils régionaux ou généraux, le Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Dis-

criminations (FASILD), les bailleurs sociaux et Caisses d'Allocations Familiales. Les opérations financées par l'État et les collectivités territoriales concernent des actions en faveur des familles, pour la culture, l'éducation, la formation, la prévention de la délinquance. La Franche-Comté compte 4 contrats de ville (Besançon, Belfort, Dole, Montbéliard) qui comprennent 17 des 23 ZUS existantes.

peut supposer que les arrivées et départs dans ou de ces quartiers sont toujours fréquents. La variation du nombre de demandeurs d'emploi ne reflète pas toujours l'évolution de la situation des personnes présentes en début de période, mais elle traduit aussi certains mouvements de population. ■

Sylviane LE MARRE
Frédéric NAUROY

Peu de différence entre la structure des ZUS et celle des zones de référence



Source : ANPE au 31 12 2000 et 2004
Champ : demandeurs d'emploi de catégorie 1, 2 et 3 hors activité réduite (non compris Arsot à Offemont, Les Capucins à Gray, Le Mortard à Lure et Les Chenevières à Héricourt)